

## ARRETE

### Circulation alternée – 3 Rue Saint Roch

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société TP RESEAUX-CENTRE, sis Rue de l'Innovation 45270 OUZOUER SOUS BELLEGARDE, pour des travaux de terrassement pour branchement électrique au 3 Rue Saint Roch.

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 37/25

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 31 mars 2025 et durant 30 jours, la chaussée sera rétrécie au droit des travaux et la circulation des véhicules se fera par alternance, par panneaux, 3 Rue Saint Roch

Le stationnement et le dépassement des véhicules sera interdit et la vitesse limitée à 30km/h au droit des travaux,

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés sur cette voie à l'approche des travaux,

**ARTICLE 2** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- Le SMICTOM de Gien
- La Poste de Gien
- TP Reseaux-Centre, chargée de l'exécution des travaux.

*Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 11 mars 2025.*

*Le Maire,*

